



INFO MAIRIE

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

NUISANCES SONORES

Vous le savez, le bruit constitue l'une des nuisances les plus fortement ressenties et peut considérablement impacter notre qualité de vie. Aussi nous souhaiterions vous rappeler ce qui est considérée comme nuisance sonore :

En journée un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est **répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps**. Il peut s'agir du bruit causé par :

- un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, etc....),
- ou un animal (exemple : aboiements).

À quelle heure pouvez-vous faire des travaux chez vous ?

Selon l'arrêté municipal N°45/2019 les travaux sont autorisés :

de 8h à 12h et de 13h à 20h en semaine

de 9h à 12h et de 13h à 20h le samedi

Les nuisances sonores ne sont pas autorisées le dimanche et les jours fériés.

La nuit, on parle de **tapage nocturne**. Selon l'arrêté N°45/2019 Il s'agit de tapage nocturne entre **22H et 7h**

Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour **tapage nocturne** existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Il y a **tapage nocturne** lorsque :

- l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre
- et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage

Si les bruits sont exceptionnels, merci d'être conciliants et si vous êtes à l'origine des nuisances merci de penser à vos voisins !

RAPPEL LIMITATION DE VITESSE

L'ensemble de la zone à proximité de l'école est soumise à une limitation de vitesse pour assurer la sécurité des enfants. Ainsi pour rappel :

Rue du Moulin :

panneau zone de rencontre (priorité aux piétons et aux cyclistes, véhicules 20km à l'heure).



Rue du Thalbach :

Panneau (zone 30).



Chemin du Thalbach :

Panneaux (limitation 10), (interdiction de circuler de 20h à 8h ainsi que le dimanche et les jours fériés).



Sur le Chemin du Thalbach des ralentisseurs ont été rajoutés. Ceci afin de sécuriser encore plus ce tracé et permettre une circulation douce. A savoir que journallement les élèves l'empruntent à pied, à vélo pour se rendre à l'école ou au périscolaire. De plus à la prochaine rentrée le nombre d'élèves sera plus important étant donné l'accueil des enfants d'Emlingen (CE1,CE2, CM1,CM2) au sein de notre école. Pour finir, l'aménagement du chemin (installation de bancs et table) dans ce cadre bucolique invite à la promenade. **Aussi, soyons respectueux et profitons de cet endroit en toute quiétude. Merci d'avance !**

FLEURISSEMENT

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le jury des maisons fleuries passera la première quinzaine de juillet. Aucune inscription n'est requise. Seront retenues l'ensemble des maisons ayant des fleurs face à une rue et se trouvant dans l'une des catégories suivantes :

- Balcon fleuri à 80%
- Façade fleurie à 50%
- Jardin fleuri à 50 %
- Ensemble Maison
(balcon+jardin+façade)

3 prix seront attribués par catégorie

- 1^{er} prix : 100 €
- 2^{ème} prix : 70 €
- 3^{ème} prix : 50 €

Des prix supplémentaires seront attribués pour les efforts de fleurissement à hauteur de 20 €

JEU CONCOURS DE L'ETE

Cette année, la municipalité a décidé d'organiser un jeu concours sur le thème **des expressions françaises**.

Des indices ont été placés sur l'ensemble de la commune, à vous de deviner l'expression correspondante.

De nombreux lots sont à gagner !

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des informations relatives au concours.



BONNE CHANCE A VOUS !

VIE ASSOCIATIVE

MARCHE AUX PUCES

Cette année notre marché aux puces aura bien lieu mais pourra éventuellement être annulé en fonction de la crise sanitaire.

La date est fixée au **19 septembre 2021**

Les personnes intéressées peuvent déjà s'inscrire auprès de la mairie pour réserver leurs emplacements.

Le tarif des emplacements reste le même ainsi que le prix des repas. L'ensemble des informations se trouvent sur le tract d'inscription.

En cas d'annulation les emplacements seront bien évidemment remboursés.

DIVERS

Information aux nouveaux habitants

Nous demandons aux nouveaux habitants de bien vouloir passer en Mairie afin de se faire enregistrer.

Vous serez ainsi assurés de votre inscription sur les listes électorales et d'autres éléments vous seront communiqués :

- Ramassage des ordures ménagères
- Système de tri des déchets
- Liste des associations
- Informations liées à l'école et au périscolaire etc...

En vous remerciant par avance nous vous souhaitons dors et déjà la bienvenue à WITTERSORF

Mr Le Maire.